

VILLARS

Localité de l'Est algérien située au Nord-ouest de SOUK-AHRAS à 30 km et à 12 Km, à l'Ouest, de LAVERDURE.



Nom d'Origine : OUED-CHAM avec un climat méditerranéen et été chaud.

HISTOIRE

La région de SOUK-AHRAS était une circonscription affiliée au *Beylik de l'Est*, ayant pour capitale Constantine sous le règne du Bey de cette dernière. La plus grande partie de ses habitants durant cette période, appartenait aux plus grandes tribus et plus particulièrement à celles de HNANCHA et EL-HARAKTA.

Les chefs de ces tribus furent appelés les Caïds (dirigeants). Ils travaillaient avec les hommes du beylik sous l'autorité du bey de Constantine et au vu de son importance, un grand nombre d'entre eux y résidèrent.

La présence ottomane se distingua à SOUK-AHRAS par la coexistence pacifique avec les indigènes. Toutefois, la politique et les lois turques qui y furent adoptées après, oscillèrent vers la tyrannie et la répression à l'encontre des habitants. Ils les contraignirent au versement de lourds impôts au makhzen. Ils furent aussi l'objet de nombreuses contraintes de la part des soldats turcs et des politiciens.

L'autorité ottomane versa dans les abus et les excès. Des révoltes éclatèrent, entraînant de multiples batailles, notamment celle des HNANCHA sous le commandement d'EL-OUZNADJI contre le bey de Constantine. Pendant près d'un siècle, les batailles succédèrent à des périodes d'accalmie, jusqu'au départ définitif des Turcs de la région, qui resta indépendante jusqu'à la colonisation française.

Présence Française 1830 – 1962

Sous le nom de Haute plaine de GUELMA l'on peut réunir les différentes régions agricoles fortement accidentées qu'arrosent les eaux supérieures de la MEDJARDA, de la SEYBOUSE, et de leurs affluents. Il y eut là, dès le début de la conquête, quelques centres agricoles créés : en 1845 la banlieue de GUELMA fut peuplée ; en 1848, l'on fonda MILLESIMO, PETIT, HELIOPOLIS ; en 1856, KELLERMAN, GUELAA-BOU-SBA ; en 1857, DUVIVIER ; en 1863, OUED ZENATI.

Plus tard de nouveaux centres s'ajoutèrent aux anciens : En 1873, BLED GHAFAR ; en 1874, LAVERDURE ; en 1876, BOUDAROUA et VILLARS avec une population de 324 habitants (recensement de 1877).

En 1897 il ne restera que 266 habitants.

Le centre de colonisation d'OUED-CHAM est créé par arrêté du 24 mai 1878 dans la commune indigène de SOUK AHRAS, puis rattaché à la Commune mixte de LA-SEFIA par arrêté du 11 mars 1879.

Il a pris le nom de VILLARS par décision du gouverneur général du 25 mars 1896 afin d'honorer la mémoire et les services émérites du Duc Claude Louis Hector de VILLARS (1653/1734) qui fut Maréchal de France.



Claude-Louis-Hector de VILLARS est un militaire et diplomate français : Né le 8 mai 1653 à Moulins et mort le 17 juin 1734 à Turin. Maréchal de France (1702), duc (1705) et pair de France (1709), il est élevé en 1733 à la dignité exceptionnelle de maréchal général des camps et armées du roi.

Le maréchal de VILLARS, rendu célèbre par la victoire de DENAIN (Nord), était un général prudent, mais savait dans l'occasion exposer sa vie comme un soldat. Comme on le pressait de mettre une cuirasse, pendant un combat qui paraissait devoir être sanglant, il s'y refusa, et dit à haute voix, au milieu des troupes : « *Je ne crois pas ma vie plus précieuse que celle de tous ces braves gens* ». Une autre fois, comme on lui conseillait de ne point aventurer une existence aussi importante que la sienne, il répondit qu'« *un général devait exposer sa vie comme il exposait celle des autres* ».

VOLTAIRE a dit de lui : Il savait par cœur les beaux endroits de Corneille, de Racine, et de Molière. Je lui ai entendu dire un jour à un homme d'État fort célèbre, qui était étonné qu'il sût tant de vers de comédie : « *J'en ai moins joué que vous, mais j'en sais davantage* ». Le vers souvent attribué à Voltaire, « *L'heureux Villars, fanfaron plein de cœur* », considéré par certains comme une juste appréciation du duc de Villars, serait une interpolation



Le bâtiment de la commune mixte de LA-SEFIA, à LAVERDURE, peu après sa construction en 1935.

La COMMUNE MIXTE de la SEFIA

Géographiquement, la commune mixte de LA-SEFIA, proche de la frontière tunisienne, est entourée des communes de SOUK-AHRAS, de LA-CALLE, de BÔNE, de GUELMA et de SEDRATA. Elle se situe dans les terres et d'après le service topographique de Constantine, elle possède une superficie totale de 112 à 195 hectares, soit 260 kilomètres, et son altitude moyenne est de 750 mètres.

A sa création, elle est donc sous l'égide administrative de la sous-préfecture de BÔNE et de la préfecture de CONSTANTINE. Cependant, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, la loi du 7 août 1955 a permis la création du département de BÔNE et de l'arrondissement de GUELMA dont dépendra désormais la commune jusqu'à sa suppression par l'arrêté ministériel du 15 janvier 1957.

La Commune Mixte de LA-SEFIA tire son nom de celui de la chaîne montagneuse qui traverse l'ancien caïdat des SEFIA organisé en 1859. Elle fût créée par l'arrêté gouvernemental du 11 mars 1879 avec SOUK-AHRAS comme chef lieu. Ce dernier a été transféré à deux reprises : premièrement en 1880 à l'OUED-CHAM et finalement en 1886 à LAVERDURE qui resta le chef-lieu définitif. Ces arrêtés successifs, témoins de l'établissement de cette commune qui se veut stable et pérenne, ne présentent pas uniquement des changements concernant le chef lieu mais, à l'évidence constituent des modifications globales, notamment pour ce qui est de la constitution et des rattachements des douars, des centres de colonisation.

La population se répartie entre français, européens et indigènes.

Cinq confréries religieuses y sont recensées, les AMMARIAS, les CHADELYAS, les KADRIAS, le RAHMANIAS et les TIDJANIAS. Pour ce qui est de l'assistance publique, la commune est équipée d'un hôpital auxiliaire et d'un dispensaire antisyphilitique à LAVERDURE, des hangars-abris sont installés dans les douars pour l'assistance aux mères et aux nourrissons, ainsi que pour les consultations gratuites. En revanche, il n'y a pas de bureaux de bienfaisance.

D'un point de vue économique, la commune de LA-SEFIA est conditionnée par son identité géographique.

En effet, elle est formée en grande partie de régions montagneuses à fortes déclivités, où la culture des céréales est difficile. Celle-ci n'est pratiquée seulement dans les centres de colonisation de VILLARS et FAUELLE, ainsi que dans les douars HANNENCHA, MEHAÏA, BENI-MEZZELINE, NADOR et SFAHLI.

Dans les autres douars et centres, on fait surtout de l'élevage (bovins, ovins, caprins, porcs) et les habitants ne cultivent que les céréales nécessaires à leur alimentation ou à celle de leurs animaux.

La culture de la vigne et du tabac, même si restreinte, est malgré tout présente. Cependant, c'est la culture de l'olivier qui garde l'avantage dans la commune. En effet, entre les arbres appartenant à la commune et ceux appartenant aux propriétaires européens et indigènes, cela fait 48 000 plantations en 1949 ; une situation qui a ensuite évolué. Afin d'encourager l'agriculture, la commune possède une société Indigène de Prévoyance (SIP) installée au chef-lieu ainsi qu'une société "*mutuelle des labours*".

En ce qui concerne les ressources forestières, LA-SEFIA possède 13 500 hectares de forêts domaniales et 3 500 hectares de forêts particulières.

On en extrait du bois de mine, des traverses de chemins de fer, du liège, du bois de chauffage et du charbon.

Au niveau industriel, sont recensées deux mines au douar SFAHLI. La mine dite d'AÏN-ACHOUR où le plomb, l'arsenic et métaux connexes y sont exploités. Pour ce qui est du zinc et autres métaux connexes, la référence se trouve être la mine dite du Hammam N'BAÏLS.

La Commune Mixte militaire de LA-SEFIA est augmentée de deux douars distraits de la commune indigène de SOUK-AHRAS (TIFFECH et ZAROURIA) et constituée en Commune mixte civile par arrêté du 1^{er} décembre 1880 (à effet au 1^{er} janvier 1881). Les douars AÏN KETONE et KEF-RIH sont rattachés à la Commune Mixte d'OUED-CHERF par arrêté du 16 juillet 1955.

Elle est supprimée par arrêté du 15 janvier 1957.

Composition en 1902 : 38 136 habitants dont 627 français – Superficie : 112 293 hectares :

AÏN ACHOUR, Mines de... : Mine de plomb, arsenic et autres métaux située dans le douar SFAHLI.

AÏN AFFRA : Hameau créé vers 1890. Une station de chemin de fer conserve son nom.

AÏN KETONE : Douar de la commune mixte de LA-SEFIA, issu du territoire de la tribu du NADOR délimité par arrêté du 2 mai 1893 et constitué en quatre douars : NADOR, SFAHLI, KEF-RIH et AÏN-KETONE. Il est rattaché à la commune mixte d'OUED-CHERF par arrêté du 16 juillet 1955. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957. Sièges : École d'AÏN-TOUDA.

AÏN-SEYNOUR : Centre de population de la commune mixte de LA-SEFIA, créé par arrêté du 18 juin 1878. Le territoire du centre est réparti entre les communes d'AÏN-SEYNOUR, de LAVERDURE et de REZGOUN par arrêtés du 15 janvier 1957.

AOUAÏD : Douar issu du territoire de la tribu des SEFIA délimité par décret du 25 janvier 1868 et constitué en cinq douars : AOUAÏD, DAHOUARA, MAHIA, MEGANA et MECHALA. Il est rattaché à la commune mixte de LA-SEFIA en 1879. Il est situé aux environs de LAVERDURE. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957. Siège : MECHTA-MAGROUN.

BENI-MEZZELINE : Territoire de tribu délimité par décret du 18 novembre 1868 et constitué en un seul douar. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957. Siège : Gare de NADOR.

DAHOUARA : Douar issu du territoire de la tribu des SEFIA délimité par décret du 25 janvier 1868 et constitué en cinq douars : AOUAÏD, DAHOUARA, MAHIA, MEGANA et MECHALA. Il est rattaché à la commune mixte de LA-SEFIA en 1879. Il est situé aux environs de LAVERDURE. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957 (avec le douar MEGANA). Siège : AÏN-EMBARKA.

FAUVELLE : Le nom de FAUVELLE est donné à un hameau de VILLARS par décision du gouverneur général du 3 septembre 1904. Il est créé dans les années 1910. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957 (avec une partie du centre de VILLARS). Nom actuel : MENZEL.

HANNENCHA : Douar issu du territoire de la tribu des HANENCHA délimité par décret du 25 mars 1868 et constitué en trois douars : HANENCHA, TIFFECH et ZAROURIA. Il est ensuite rattaché à la commune mixte (militaire) de LA-SEFIA par arrêté du 11 mars 1879. Des fermes sont loties à partir de 1912. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957. Siège : la ferme CAMILLIERI. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune. Le nom est également orthographié HANANCHA et Z'MALA est donné comme synonyme d'HANNENCHA.

KEF-RIH : Douar de la commune mixte de LA-SEFIA, issu de la tribu du NADOR délimitée par arrêté du 2 mai 1893 et constituée en quatre douars : NADOR, SFAHLI, KEF-RIH et AÏN-KETONE. Il est rattaché à la commune mixte d'OUED-CHERF par arrêté du 16 juillet 1955. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957. Siège : BOU-HACHANA.

LAVERDURE : Le centre de population de la commune indigène de SOUK-AHRAS, loti en 1874, est rattaché à la commune mixte de LA-SEFIA par arrêté du 11 mars 1879. L'expropriation des terrains est prononcée par arrêté du 28 novembre 1877. Une partie de son territoire est érigée en commune (avec une partie du centre d'AÏN-SEYNOUR) et l'autre rattachée à la commune de MECHROHA, par arrêtés du 15 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de LAVERDURE. Nom actuel : MECHROHA.



LAVERDURE

MAHIA : Douar issu du territoire de la tribu des SEFIA délimité par décret du 25 janvier 1868 et constitué en cinq douars : AOUAÏD, DAHOUARA, MAHIA, MEGANA et MECHALA. Il est rattaché à la commune mixte de LA-SEFIA en 1879. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957 sous le nom de MEHAÏA.

MECHALA : Douar issu du territoire de la tribu des SEFIA délimité par décret du 25 janvier 1868 et constitué en cinq douars : AOUAÏD, DAHOUARA, MAHIA, MEGANA et MECHALA (ou MECHAALA). Il est rattaché à la commune mixte de LA-SEFIA en 1879. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957. Siège : MEGAD-SIOUD.

MEGANA : Douar issu du territoire de la tribu des SEFIA délimité par décret du 25 janvier 1868 et constitué en cinq douars : AOUAÏD, DAHOUARA, MAHIA, MEGANA et MECHALA. Il est rattaché à la commune mixte de LA-SEFIA en 1879. Il est intégré à la commune de DAHOUARA créée par arrêté du 15 janvier 1957.

NADOR : Douar de la commune mixte de LA-SEFIA, issu du territoire de la tribu du NADOR délimité par arrêté du 2 mai 1893 et constitué en quatre douars : NADOR, SFAHLI, KEF-RIH et AÏN-KETONE. Il est situé à une vingtaine de kilomètres au Sud-ouest de GUELMA. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957. Siège : MECHA-CHAREF. Une section administrative spécialisée porte le nom de SFAHLI-NADOR. Le hameau de Gare du Nador existe à la fin des années 1890.

SFAHLI : Douar issu du territoire de la tribu du NADOR délimité par arrêté du 2 mai 1893 et constitué en quatre douars : NADOR, SFAHLI, KEF-RIH et AÏN-KETONE. Il est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957. Siège : HAMMAM N'BAÏLS. Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

TIFFECH : Douar issu du territoire de la tribu des HANENCHA délimité par décret du 25 mars 1868 et constitué en trois douars : HANENCHA, TIFFECH et ZAROURIA. Il est d'abord rattaché à la commune mixte de LA-SEFIA (1880) puis à la commune mixte de SOUK-AHRAS par arrêté du 3 novembre 1893. Un projet de création de centre en 1892-1894 n'est pas réalisé immédiatement. Le douar est érigé en commune par arrêté du 15 janvier 1957. Siège : BORDJ MENACEUR.

VILLARS : Le centre de colonisation d'OUED-CHAM est créé par arrêté du 24 mai 1878 dans la commune indigène de SOUK-AHRAS, puis rattaché à la commune mixte de LA-SEFIA par arrêté du 11 mars 1879. Il prend le nom de VILLARS par décision du gouverneur général du 25 mars 1896. Une partie est érigée en commune et l'autre est rattachée à la commune de FAUVELLE par arrêté du 15 janvier 1957. Une section administrative spécialisée porte le nom de VILLARS. Nom actuel : OUED CHEHAM.

ZAROOURIA (PM*) : Le centre de population de la commune mixte de LA-SEFIA, créé en 1879 et peuplé dans les années suivantes, est rattaché à la commune mixte de SOUK-AHRAS par arrêté du 29 décembre 1884. Le douar est issu du territoire de la tribu des HANENCHA délimité par décret du 25 mars 1868 et constitué en trois douars : HANENCHA, TIFFECH et ZAROOURIA. Il est d'abord rattaché à la commune mixte de LA-SEFIA (1880) puis à la commune mixte de SOUK-AHRAS par arrêté du 3 novembre 1893. Ils sont érigés en commune par arrêté du 15 janvier 1957. (*Mentionné pour mémoire dans cette INFO*).



Vue générale du viaduc d'AIN-SEYNOUR juste à côté de VILLARS à quelques kilomètres avant LAVERDURE.

VILLARS : Le centre du village est peuplé surtout d'Européens. Il y a deux rues parallèles. L'une, calme, bordée de pavillons. L'autre, plus animée, avec l'église, la mairie qui sert de PC à l'Armée, la gendarmerie et trois cafés dont deux font aussi épicerie. On dirait un village du midi de la France.



VILLARS : village de la commune mixte de LA-SEFIA, à 30 km de SOUK-AHRAS et à 12 km de LAVERDURE. Gares les plus proches : AÏN- TAHAMIMINE à 12 km ; LAVERDURE. Poste télégraphe. Céréales, tabac, vigne (200 hect.), oliviers ; élevage du bétail.

Une Section Administrative Spécialisée porte le nom de VILLARS

ETAT-CIVIL

- Source ANOM -

Centre de population créé par arrêté du 24 mai 1878 dans la commune indigène de SOUK-AHRAS, puis rattaché à la Commune mixte de LA-SEFIA par arrêté du 11 mars 1879.

NDLR : SP = Sans Profession

- Première Naissance : 13 février 1878 de BOETSCH Reine (*Père Cultivateur*) ;
- Premier décès : 4 février 1877 de M. JOSEPH Marie (70 ans –*Cultivateur natif du Vaucluse*) ;
- Premier Mariage : (31 mai 1881) de M. DEGOUL Jacques (*Cultivateur natif du Cantal*) avec Mlle JOSEPH Joséphine (SP native du Vaucluse) ;

L'étude des actes de Mariage nous permet de révéler quelques métiers et origines :

- 1881 (15/10) : de M. GRIMA Nicolas (*Peintre bâtiment né en Algérie*) avec Mlle GIROUD Baptistine (SP native d'Algérie) ;
- 1882 (02/03) : de M. AUDIBERT Marius (*Journalier natif du Var*) avec Mlle DUFRESNE Emelie (SP native d'Algérie) ;
- 1882 (09/11) : de M. MONJON Martin (*Cultivateur né en Savoie*) avec Mlle MALY Marie (SP native du Vaucluse) ;
- 1883 (17/03) : de M. ANDRE J. Baptiste (*Cultivateur natif du Tarn*) avec Mlle RAQUET Honorine (SP native d'Algérie) ;
- 1883 (11/08) : de M. ROBILLON Pierre (*Cultivateur né en Algérie*) avec Mlle MAFFIT BERTHIER Pauline (SP native d'Algérie) ;
- 1883 (09/11) : de M. PARRAT Henri (*Géomètre né à l'île de la Réunion*) avec Mlle COLINET Madeleine (SP native de Corse) ;
- 1884 (09/02) : de M. GRANGEON Martin (*Cultivateur natif de la Drôme*) avec Mlle ROLAND Madeleine (SP native d'Algérie) ;
- 1885 (09/02) : de M. BARBIER Frédéric (*Propriétaire né en Seine Maritime*) avec Mlle PROVOST Estelle (SP native d'Algérie) ;
- 1886 (11/12) : de M. CHAMOUSSET Pierre (*Cultivateur né en Savoie*) avec Mlle MORERE Victorine (SP native de l'Ariège) ;
- 1886 (29/12) : de M. VINCENT Joseph (*Cultivateur natif de l'Isère*) avec Mlle PALLUEL Isabelle (SP native de la Savoie) ;
- 1887 (08/01) : de M. MOSSAN Paul (*Propriétaire natif de la Drôme*) avec Mlle TOSCAN Marie (SP native de la Drôme) ;
- 1887 (20/08) : de M. FINCK Michel (*Boulangier né en Algérie*) avec Mlle TRILLEAU M. Louise (SP native d'Algérie) ;
- 1888 (14/02) : de M. MASCLAFIER Rémy (*Coiffeur natif d'Algérie*) avec Mlle LUZET Jeanne (SP native d'Algérie) ;
- 1888 (11/12) : de M. GERBELOT LEGRIS Pierre (? né en Savoie) avec Mlle RATINET Joséphine (SP native des Bouches du Rhône) ;
- 1889 (28/09) : de M. PAYRE Louis-Victor (*Cultivateur natif de l'Isère*) avec Mlle MOUGEL M. Eugénie (SP native des Vosges) ;
- 1890 (30/01) : de M. TORTEL Ferdinand (*Coiffeur natif de la Drôme*) avec Mlle DISPOT Clémentine (SP native du Rhône) ;
- 1891 (03/07) : de M. DRIEUX Jules (*Contremaître mineur né en Algérie*) avec Mlle RAUCAZ Françoise (SP native de Haute Savoie) ;
- 1891 (26/09) : de M. BENAZET Albert (*Charron né en Algérie*) avec Mlle PANCAZI Xavière (SP native d'Algérie) ;
- 1893 (31/01) : de M. BEAUME Pierre (*Régisseur natif de l'Hérault*) avec Mlle GUDMAN ou RUDMAN Rose (SP native d'Allemagne) ;
- 1893 (16/02) : de M. FAUCHIER Camille (*Cultivateur natif de l'Ardèche*) avec Mlle FLORENTZ Rosalie (SP natif d'Alsace) ;
- 1893 (03/09) : de M. COPOLANI J. Luc (*Facteur des postes né en Corse*) avec Mlle ANTONINI Marie (SP native de Corse) ;
- 1894 (26/06) : de M. GIRARD Paul (SP né en Algérie) avec Mlle LESIEUR Berthe (SP née à Paris) ;
- 1894 (11/11) : de M. PERRON Alain (*Charron né en Algérie*) avec Mlle LAPORTE Jeanne (SP native d'Algérie) ;
- 1894 (17/11) : de M. BASONI Toussaint (*Collecteur du marché né en Algérie*) avec Mlle COLIN Elise (SP native de la Côte d'Or) ;
- 1894 (29/12) : de M. PANCAZI François (SP natif de Corse) avec Mme PANCAZI Madeleine (SP Veuve native de Corse) ;
- 1895 (20/04) : de M. ETOURNEAU Emile (*Voyageur commerce né en Loire Atlantique*) avec Mlle FAYARD Catherine (SP native du Rhône) ;
- 1896 (23/04) : de M. LESIEUR Aimé (*Agriculteur né en Seine et Oise*) avec Mlle MULLER Marie (SP native des Bouches du Rhône) ;
- 1896 (24/10) : de M. PALLUEL Jean (*Cultivateur natif de Savoie*) avec Mlle MOUGEL Marie (SP native des Vosges) ;
- 1897 (27/03) : de M. STÖKLI Marc (*Cultivateur né en Suisse*) avec Mlle ESTIENNE Mathilde (SP native de Meurthe et Moselle) ;
- 1897 (07/10) : de M. GRAZIDE Pierre (*Mécanicien né en Haute Garonne*) avec Mlle COUMOUL Léonie (SP native du Gard) ;
- 1899 (10/04) : de M. SERIN Jean (*Cultivateur natif du Tarn*) avec Mme BAILLY Annie (SP native de la Nièvre) ;
- 1899 (27/05) : de M. MICHELANGELI Charles (*Cultivateur né en Algérie*) avec Mlle DOLLE Louise (Institutrice née en Algérie) ;
- 1899 (08/11) : de M. ACHOUBA Mohammed (*Commerçant né en Algérie*) avec Mlle BENYAHIA Salha (SP native d'Algérie) ;
- 1900 (20/01) : de M. MELEO Nicolas (*Maçon natif d'Algérie*) avec Mlle SOLERE Marie (SP native d'Algérie) ;
- 1900 (10/02) : de M. MASTINO François (*Chef mineur né en Italie*) avec Mlle RECCHIA Maria (SP native d'Italie) ;
- 1901 (28/03) : de M. BOYER Edouard (*Employé commerce né en Algérie*) avec Mlle BUREAU Cécile (SP native d'Algérie) ;
- 1901 (15/06) : de M. LUZET Xavier (*Cultivateur né en Algérie*) avec Mlle COLIN Marie (SP native de la Côte d'Or) ;
- 1901 (15/06) : de M. LUZET Joseph (*Cultivateur né en Algérie*) avec Mlle COLIN Blanche (SP native de la Côte d'Or) ;
- 1901 (19/09) : de M. LATAPIE Marius (*Gendarme né en Haute Garonne*) avec Mlle BOUZOU M. Louise (SP native d'Algérie) ;
- 1901 (27/11) : de M. GERBET Louis (*Propriétaire né à Paris*) avec Mlle DEGOUL Marie (SP native d'Algérie) ;
- 1902 (19/04) : de M. BORDAGE Joseph (*Comptable né en Charente*) avec Mlle GIRARD Clotilde (SP native d'Algérie) ;
- 1902 (21/06) : de M. MICHELANGELI Antoine (*Haut fonctionnaire né en Corse*) avec Mlle MICHELANGELI M. Thérèse (SP native d'Algérie) ;
- 1903 (14/11) : de M. TREILLES Victorin (? natif du Tarn) avec Mlle VITO AMONTEA Anunciade (SP native d'Algérie) ;
- 1904 (17/11) : de M. PALLUEL J. François (*Cultivateur natif de Savoie*) avec Mlle PANCAZI Magdeleine (SP native de Corse) ;
- 1904 (21/11) : de M. GEORGES Alfred (*Gendarme natif du Var*) avec Mlle ROGIER Louise (SP native de l'Ardèche) ;

NDLR : Si l'un des vôtres n'est malheureusement pas mentionné, je vous recommande de procéder comme suit :

-Après avoir accédé à google vous devez alors inscrire anom algérie, (vérifiez que vous êtes bien sur Algérie)

-dès lors que vous êtes sur le site anom vous devez sélectionner VILLARS sur la bande défilante.

-Dès que le portail VILLARS est ouvert, mentionnez le nom de la personne recherchée sous réserve que la naissance, le mariage ou le décès soit survenu avant 1905.

Depuis la création du centre de VILLARS l'Adjoint Spécial exerçait la fonction de maire :

1877 à 1878 : Chef d'escadrons LUIZET Edmond ;
1879 à 1879 : Chef de bataillon VIVENSANG Vincent ;
1880 à 1881 : Monsieur LEVESQUE Albert, Adjoint spécial ;
1882 : Monsieur PONTCHARIES Louis, Administrateur de la Commune Mixte ;
? à 1883 : Monsieur CHARRIER Louis, Adjoint spécial ;
? à 1885 : Monsieur CELLARIE Ernest, Adjoint spécial ;
1885 à 1886 : Monsieur LASSONVILLE Louis, Adjoint spécial ;
1886 à 1889 : Monsieur CASANOVA César, Adjoint spécial ;
1889 à 1892 : Monsieur LESIEUR Ambroise, Adjoint spécial ;
1892 à 1894 : Monsieur MOSSAN Edouard, Adjoint spécial ;
1894 à 1896 : Monsieur SERIN Antoine, Adjoint spécial ;
1896 à 1905 : Monsieur CASANOVA César, Adjoint spécial ;
? à 1945 : Monsieur DEGOUL François, Adjoint spécial.

Si vous avez des informations pour compléter cette base, MERCI, de bien vouloir nous les communiquer.

DEMOGRAPHIE

Année 1954 = 690 habitants dont 133 européens ;
Année 1960 = 1 844 habitants dont 126 européens.

DEPARTEMENT

Le département de **BÔNE** fut un département français d'Algérie entre 1955 et 1962. Il avait l'index **9C**.



Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de BÔNE, fut une sous-préfecture du département de Constantine, et ce jusqu'au 7 août 1955.

A cette date ledit département est amputé de sa partie orientale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de BÔNE fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 25 367 km² sur laquelle résidaient 730 594 habitants et possédait cinq sous-préfectures : LA CALLE, CLAIRFONTAINE, GUELMA, SOUK AHRAS et TEBESSA.

Une dernière modification interviendra avec le rattachement temporaire de l'arrondissement de TEBESSA au département de BATNA du 17 mars 1958 au 7 novembre 1959.

L'Arrondissement de **SOUK-AHRAS** comprenait 9 localités : AÏN SEYNOUR – DREA – GAMBETTA – LAVERDURE – MERAHNA – NADOR – SOUK AHRAS – **VILLARS** – ZAROURIA –



MONUMENT AUX MORTS

Le relevé n°57361 de la Commune Mixte de LA SEFIA mentionne **174 noms de soldats « Morts pour la France »** au titre de la Guerre 1914/1918, à savoir :

En rouge sont mentionnés les natifs ou habitants de VILLARS

ABBACI Rabah (1915) - ABBACI Salah (1914) - ABDESSEMED Abdelkader (1915) - ALLARA Albert (1914) - AMAÏRIA Mohammed (1917) - AMAMRA Mahmoud (1917) - AMBARD Paul (1915) - AOUADI Ahmed (1915) - AOUISSIA Ammar (1917) - ARAÏBIA Ziadi (1917) - ARAR Ahmed (1914) - ARFA Djaballah (1915) - ARFI Atman (1914) - ARFI Mébrouk (1919) - **AUDIBERT Félix (1916)** - AYOUAZI Moussa (1918) - AZAÏZIA Fadel (1914) - AZAÏZIA Rabah (1916) - AZOUGUEN Salem (1916) - BÉCHAGRA Bachir (1918) - BEDDIAF Amara (1914) - BEDDIAR Hamida (1917) - BEDJAOUI Mohammed (1918) - BEKAKRIA Boudjema (1916) - BEKAKRIA Brahim (1917) - BEKHAÏRIA Boudali (1916) - BEKOUICHE Ali (1914) - BÉLAÏD Ammar (1915) - BELFORHI Ferhi (1918) - BELOUCIF Cherif (1918) - BEN SALAH Mohamed (1918) - BENOURI Mohamed (1919) - BERRAHLIA Tahar (1915) - BETBEDER-MATIBET Jean (1917) - BOU MAÏZA Djeziri (1916) - BOUADJILA Amara (1915) - BOUALAG Necib (1916) - BOUCHARMA Abdallah (1918) - BOUGHERARA Mohamed (1916) - BOUHAMA Layachi (1918) - BOUHAMLA Larbi (1916) - BOULTIF Mahmoud (1919) - BRAHMIA Mohamed (1918) - BRAHMIA Mohamed Ben Ahmed (1918) - CASANOVA François (1918) - CHAFI Mohamed (1919) - CHAKRI Ali (1916) - CHANAÏ Brahim (1917) - CHARLIER Sébastien (1915) - CHEBBI Belkassem (1918) - CHENNAFA Bou Salem (1918) - CHÉRAÏFIA Ahmed (1918) - CHÉRAÏFIA Mohammed (1914) - CHERAÏRIA Bouguerra (1917) - CHERGUI Ahmed (1914) - CHERRY Bernard (1915) - DAOUDI Saadi (1919) - DEBARD Alfred (1917) - **DEGOUL Paul (1914)** - DEHAMCHIA Ammar (1918) - DEHAMENIA Aïssa (1918) - DJABALLA Salah (1918) - DJABER Messaoudi (1915) - DJEBABLA Mohammed (1918) - DJEBABLIA Ahmed (1914) - DJEBABLIA Hasnaoui (1918) - DJEBLI Salah (1916) - DJEBLI Tahar (1915) - DJEFAFLIA Hadj Ben Ali (1918) - DJOUAIBIA Ramdane (1915) - DOUAFLIA Mohammed (1915) - DOUAÏBIA Abdallah (1916) - DRABSIA Mohamed (1915) - DRIËS Sifi (1918) - EL MAADI Messaoud (1918) - FARAH Abdallah (1915) - FEHADA Brahim (1916) - FERAGUI Mohamed (1916) - **FINK Georges (1915)** - FISSEL Ammar (1917) - GAHAMIA Ali (1916) - GERBER Joseph (1916) - GHERAIBIA Amar (1918) - GHEZALI Lakhdar (1915) - GHEZALI Mohamed (1917) - GILLI Louis (1914) - GOUASMI Belkhir (1917) - GUENAOUI Fadla (1917) - GUERFI Abdallah (1918) - GUERFI Mohamed (1916) - HADJI Ahmed (1918) - HADJIH Nouri (1914) - HAMANDA Amer (1914) - HAMMOUDA Moussa (1916) - HANTRI Zerroug (1918) - HAUTMANN Antoine (1915) - HAZAÏMIA Lakhdar (1918) - HOCINE Ammar (1918) - HOUAMLIA Mohamed (1917) - ITIM Otmane (1915) - IVRY Raymond (1918) - KADDACHE Ahmed (1916) - KADDACHE Ali (1914) - KANDEL Charles (1920) - KEDADMIA Ahmed (1916) - KEDDACHE Mesbah (1914) - KHECHAÏMIA Mohamed (1915) - KHEDAÏRA Mohammed (1918) - KHEDER Rebbah (1918) - KHELAÏFIA Mohammed (1918) - KHEMAMSA Mohamed (1915) - KOUADRIA Amara (1915) - LACHI Tayeb (1916) - LAFFITTE Henri (1916) - LALEÏMIA Belkacem (1916) - LAMARI Hacène (1916) - LAMERI Belkacem (1915) - LAZZOUN Abdallah (1915) - LOULOU Berkin (1918) - MAAMCHA Moktar (1915) - MAAMCHA Smaïl (1918) - MAHMOUDI Sassi (1917) - MARCHETTI Raphaël (1914) - MARTIN Émile (1919) - MEFGOUD Hachemi (1917) - MEGAÏZI Tahar (1918) - MEHIDI Salah (1915) - MENAS Ali (1916) - MESBAHI Messaoud (1917) - MESSAOUDÈNE Mostepha (1914) - MESSOUBEUR Bouaziz (1918) - MISSUD Jean (1917) - MOHAMED Ben Hamouda (1918) - MONEBBAH Ali (1917) - MOUELLA Ahmed (1915) - MOUFOK Mohamed (1918) - NESSAÏBIA Mohammed (1915) - NIVELLE Alexis (1915) - NOUAOURIA Bahi (1917) - NOUARI Amara (1917) - PRÉVOT Edouard (1915) - RAIS Rabia (1916) - RATINET Victor (1914) - RECCHIA Annibal (1916) - REDADA Nouar (1917) - ROUABHIA Ahmed (1918) - ROUAÏNIA Salah (1914) - SAÏDI Ahmed (1918) - SALHI Mohamed (1916) - SAOUDI Tayeb (1915) - SATOUR Messaoud (1915) - SEGHAÏRIA Hamana (1916) - SELLAOUI Ammar (1916) - SERINE Mohammed (1918) - SOUABRIA Mohamed (1918) - SOUALHIA Mohammed (1918) - SOUALMIA Ahmed (1918) - SOUALMIA Fatmi (1917) - TIAH Ahmed (1918) - TOUAHERIA Tahar (1916) - TOUAÏTIA Hamana (1916) - VIANET Henri (1914) - VINCENT Henri (1919) - VUILLIER Alfred (1914) - YOUSFI Messaoud (1916) - ZAABOT Tayeb (1915) - **ZAHED Belkacem (1917)** - ZEDADRA Tayeb (1918) - ZEMMOUR Lakhdar (1919) - ZIAD Ali Dit Amor Ben Mohamed (1916) - ZIRAOUI Zeghlami (1915) - ZOUAÏMIA Ali (1916) - ZOUAÏMIA Amar (1918)

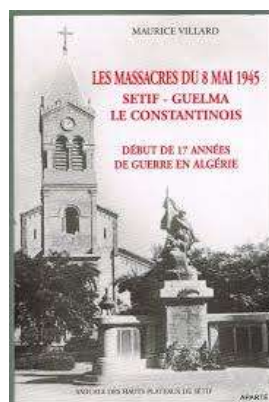
LE 8 MAI 1945

A SETIF, une manifestation nationaliste, géographiquement séparée des manifestations officielles, est autorisée à condition qu'elle n'ait pas de caractère politique : « aucune bannière ou autre symbole revendicatifs, aucun drapeau autre que celui de la France ne doit être déployé. Les slogans anti-français ne doivent pas être scandés.

Aucune arme, ni bâtons, ni couteaux ne sont admis ». Cela ne fut pas respecté et cela dégénèrera en émeute qui n'est pas due à l'indignation provoquée parmi les manifestants par la mort du porte-drapeau Saâl BOUZID mais à une véritable insurrection armée qui a fait 23 morts et 80 blessés européens à SETIF dont le régisseur du marché Gaston GOURLIER tué 2 heures avant le début de la manifestation (*source Vétillard*) et d'autres par armes à feu dans les minutes qui ont suivi les altercations entre forces de l'ordre et manifestants.



Des désordres sociaux d'une extrême gravité se sont produits en Afrique du Nord, pays français depuis cent quinze ans, au début du mois de mai 1945. Brusquement, les Français d'Algérie se sont trouvés en présence du commencement d'exécution d'un complot de vaste envergure, s'étendant sur tout le territoire des trois départements de Constantine, Alger et Oran. Ce complot, préparé de longue main, avait pour but de faire disparaître, par le fer et le feu, tout ce qui portait un nom français dans le pays, pour y instaurer on ne sait quelle organisation berbère, à la solde ou agissant pour le compte de puissances occultes non encore divulguées, mais s'appuyant ouvertement sur les partis extrémistes dont la France rencontre l'action destructive chaque fois qu'un conflit mondial met son existence en péril (Source Eugène VALLET : *Un drame algérien*).



- **Auteur Roger VETILLARD** -

« A VILLARS, région très boisée et de moyenne altitude, la vie est très agréable. C'est en se rendant le 10 mai à LAVERDURE que François DEGOUL, adjoint spécial, apprend la situation dans l'Est algérien. Il rentre immédiatement à VILLARS et rencontre un ami qui a fait demi-tour devant les rassemblements très agités de HAMMAM MESKOUTINE. Monsieur DEGOUL va à la gendarmerie et fait distribuer des armes aux Européens. Il se rend à sa ferme et ramène de justesse sous la menace d'un groupe hostile, sa femme, sa fille, les beaux-parents et l'épouse de son gérant mobilisés. Tout près du village, le groupe subit une fusillade qui va trouer la carrosserie et crever un des pneus de leur véhicule. La gendarmerie est attaquée par 500 à 600 insurgés mais le téléphone fonctionne ce qui permet de demander des renforts. Plusieurs insurgés sont tués lors de cet assaut.

Vers 18 heures des rafales de mitrailleuses se font entendre au loin, les assaillants s'enfuient ; un escadron de voitures blindées arrivant de Tunisie et se dirigeant vers PETIT est détourné pour délivrer le village. Un groupe d'européens et quelques militaires se portent immédiatement au secours de M. HALDEBEL et de sa famille assiégés à la ferme LUZET au lieu dit SEKAKA. M. HALDEBEL y demeure avec son épouse et sa fille de 7 ans. Le 10 mai, vers 8 heures, André HALDEBEL s'était rendu à la propriété voisine dont il a la garde (la ferme « BOIJOL »), mais avant son retour un ouvrier arabe l'avertit :

« Va au village et ne retourne pas chez toi, ta vie est en danger !

-Ma femme et ma fille sont à la ferme, il me faut les protéger !

- Elles ne risquent rien, ils ne leur feront pas de mal, mais toi réfugie-toi immédiatement au village »

L'homme retourne à son domicile ; près de la ferme, il est assailli par un groupe d'arabes. Il réussit à rejoindre son domicile, et prépare 3 carabines et des cartouches. Deux prisonniers italiens sont présents mais refusent de se battre quand les insurgés arrivent à pénétrer dans la maison. M. HALDEBEL sera tué en allant au secours de sa femme et de sa fille. La maison est saccagée. Les assassins seront jugés à Constantine le 2 novembre 1945. Les Européens restent 8 nuits à la gendarmerie sous la protection de deux *Half-Track*.

La répression est vive, 10 indigènes, connus pour être des meneurs ou des responsables des Amis du Manifeste et de la Liberté, sont fusillés sans jugement en présence de toute la population ». [Extrait du livre de l'Auteur précité : *SETIF, MAI 1945 MASSACRES EN ALGERIE* aux éditions de Paris]

Une pensée toute particulière à l'égard de tous nos soldats « *Mort pour la France* » dans cette région :

- Sous-lieutenant (4^e RH) FERRIE J. Pierre (25ans), tué le 15 mars 1957 ;
- Parachutiste (18^e RIPC) LEVEEL Jacques (20ans), tué le 4 mai 1956 ;

Une pensée toute particulière à la mémoire de **Louis VELIEN** assassiné en 1958 à VILLARS.

EPILOGUE OUED-CHEHAM

Nom signifiant en arabe « *la vallée de l'engraissement* » en raison de conditions climatiques locales permettant l'élevage de bovins et ovins durant les périodes arides

De nous jours (Recensement 2008) = 14 043 habitants.



SYNTHESE réalisée grâce aux auteurs précités et aux sites ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/>

https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092

<http://ainsennour.free.fr/members.htm>

http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/getpdf.php?mode=view&id=FRANOM_01656&fmt=.pdf

http://www.lestrepublicain.com/index.php?option=com_k2&view=item&id=2274:nostalgie-quand-tu-nous-tiens&Itemid=685

http://diarrassaada.alger.free.fr/l-mes_cartes-postales/Population/Est-algerien/Population-Est-Algerien.html

BONNE JOURNEE A TOUS.

Jean-Claude ROSSO